

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

69009

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION  
Aménagement de la zone  
d'habitation périphérique  
Nord. Dénomination de  
voies nouvelles.

DATE DE CONVOCATION  
21 juillet

DATE D'AFFICHAGE  
26 juillet

Nombre de conseillers  
en exercice 24

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19

S/P 1<sup>er</sup> Août

Ne s'agit pas de perso-  
nalités fauconnières vivantes ou de  
personnalités étrangères ni de  
personnalités fauconnières d'ici-  
des ni rappel d'un événement historique,  
cette décision n'a pas à recevoir mon  
approbation !

SP

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf  
le vingt cinq juillet à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux  
Affaires Etrangères.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, M. MATRAS, Melle FOUCHÉ  
MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, BETOUS, NAULIN, BROTEAU  
REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, POUGET, GACHET,  
MARTEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VULTAGGIO par M. BOUCHET

Absents : MM. Mme BIDEAU, Dr. DOMEQ, VULTAGGIO, OSQUIGUIL,  
BISCAYE, BOUDEY

M. TETARD Guy a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur donne lecture d'une lettre de M. le Direc-  
teur de la SEMARROY qui précise :

"Un certain nombre de constructions se terminant et allant  
être occupées dans la zone d'habitation périphérique Nord, il  
est nécessaire, pour permettre aux occupants de définir  
l'adresse, de donner un nom aux voies nouvelles de circulation".

Il importe en conséquence de procéder à la dénomination de  
voies nouvelles et rien ne s'oppose à satisfaire la proposition  
présentée par M. le Directeur de la SEMARROY.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la proposition présentée par M. le Directeur de la  
SEMARROY,

Vu l'avis favorable émis par la Commission municipale  
d'Expansion, travaux et investissements réunie le 26 juin 1969,

DECIDE :

- d'attribuer les appellations suivantes aux voies nouvelles récemment ouvertes à la circulation dans la zone d'habitation périphérique Nord de Royan, conformément aux dispositions du plan ci-annexé.

- Avenue du Grand Fief, voie partant de la route de la Tremblaie de (CD 145) et aboutissant avenue du Maine-Arnaud.
- Allée de l'Oiselière, partant et aboutissant avenue du Grand Fief
- Allée de Chantemerle, partant de l'avenue du Grand Fief et aboutissant Allée de l'Oiselière,
- Allée des Noues, partant de l'avenue du Grand Fief,
- Allée du chant de l'Alouette, partant de la rue Paul DUKAS
- Allée de Chantegrelet partant de la rue Paul DUKAS
- Allée de Chanteloube, partant de l'Avenue du Grand Fief.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué,

